

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU VENDREDI 12 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le douze février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MEY, Maire.

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2021
- Adhésion au groupement de commande de voirie
- Situation budgétaire 2020
- Projet de restauration du lavoir de Flez
- Etat du cimetière communal
- Questions diverses

Présents : Mesdames et Messieurs Corinne DUQUE, Jean-Jacques MEY, Philippe LAFORGE, Marie PETOT, Carl POULAIN, Nicolas ROY, Claudy VALETTE, Nadège VALLERY.

Absents excusés : Monsieur Alain COCQUEMPOT a donné procuration à Carl POULAIN
Madame Ariel VALLERON a donné procuration à Corinne DUQUE

Nombre de membres en exercice : 10

Date de la convocation : 09/02/2021

Nombre de membres présents : 08

Date d'affichage : 09/02/2021

Ouverture de la séance à 18 h 05

Secrétaire de séance : Madame Corinne DUQUE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2021

Le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

Adhésion au groupement de commande de voirie et de conseils (délibération n°09/2021)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Considérant l'intérêt d'adhérer à un groupement de commandes pour l'entretien de la voirie communale afin de bénéficier de tarifs attractifs,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien de la voirie communale, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil Municipal à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien de la voirie communale et notamment la désignation de MENOUE en qualité de coordonnateur.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire à signer les conventions ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce groupement de commandes, signer le marché avec le prestataire retenu par le groupement de commandes et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Dans le cas où l'appel d'offres n'aurait fait l'objet d'aucune offre ou si les offres sont irrecevables ou inacceptables et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres du groupement déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, le coordonnateur du groupement est autorisé à poursuivre la procédure par voie de marché négocié.

Article 4 : Approuve l'adjonction d'un service de Maîtrise d'œuvre, et compte tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 40 000.00 € HT), approuve la demande de plusieurs devis, et autorise le Maire à valider la maîtrise d'œuvre le mieux-disant, et à signer tous documents relatifs à ce service (notamment la convention de maîtrise d'œuvre).

Article 5 : Désigne comme représentants à la commission d'appels d'offres du groupement :

- **Titulaire :** LAFORGE Philippe - Conseiller Municipal -

Neuzy 58210 Saint-Pierre-du-Mont - Tél : 06.76.10.61.02 -

mail : leforgephilippe@hotmail.fr

- **Suppléant : PETOT Marie** - Conseillère Municipale -
La Pougé 58210 Saint-Pierre-du-Mont – Tél : 06.86.95.53.75 -
mail : marie.petot@laposte.net

Situation budgétaire 2020

Madame Corinne DUQUE fait part des résultats budgétaires 2020 sous réserves de l'approbation de la Trésorerie car les comptes ne sont pas encore arrêtés définitivement.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture de 221 078.80 € et la section d'investissement un résultat de 12 566.29 €.

Projet de restauration du lavoir de Flez (délibérations n°10/2021)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur le très mauvais état du lavoir de Flez et rappelle qu'un projet de rénovation avait été engagé en 2012 mais n'a pas été suivi.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le projet de rénovation du lavoir et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires et à la mise en oeuvre du projet.

Etat du cimetière communal

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'agrémenter le cimetière communal par la plantation d'arbustes ou autres plantes, de dissimuler le mur en béton le long de la route nationale et de mieux organiser la distribution des concessions de terrain. Monsieur le Maire propose également de mettre en place un règlement intérieur.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est rapproché du chantier d'insertion pour remettre de l'ordre dans le cimetière près de l'église.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Monsieur Thierry FONTAINE a accepté de faire partie de la commission du bois de Flez.

Travaux faits et en cours de réalisation :

Monsieur Mathieu DEBEZE a effectué et terminé le remblaiement des bas-côtés de la route des Davions. Nous avons profité de sa disponibilité et de son matériel pour combler le chemin de Marcilly en grattage afin qu'il soit praticable.

Le fauchage et l'élagage des routes et des chemins sont en cours de réalisation par Monsieur François PRUVOT.

Après discussion, il est convenu d'y ouvrir le sentier après le lavoir de Flez tout en interdisant la circulation des engins motorisés (quads, motos, etc...) par l'installation de barrières temporaires à chaque extrémité.

L'adressage : la pose des plaques de rue et des numéros est en cours d'installation par le chantier d'insertion.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que les deux demandes de subvention au titre de la DETR 2020 pour l'adressage et la route de Menetou n'ont pas été retenues par la Sous-Préfecture. Les dossiers sont représentés pour la DETR 2021.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a demandé un devis à Monsieur Mathieu DEBEZE pour la réalisation du terrain de pétanque.

Monsieur Nicolas ROY fait part que la croix de la stèle à Neuzy a disparu. Elle serait chez Monsieur François RAMEAU à Cuncy les Varzy.

Monsieur Claudy VALETTE fait part aux membres des dégâts qui ont été occasionnés par le débardage du bois au « Copic ». Monsieur le Maire indique que les désordres ont été constatés par Monsieur Yvon DIGAUD, garde forestier, et que le débardeur fera une remise en état dès que les travaux seront terminés.

Fleurissement :

Madame Corinne DUQUE propose aux membres de la commission de se réunir le mardi 16 février 2021 à 17 h 30 pour une réflexion sur le fleurissement de la commune.

Madame Corinne DUQUE fait part aux membres qu'elle a pris contact avec la Poste pour le remplacement des boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire propose aux membres de nommer un second adjoint lors d'un prochain conseil municipal.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 09 avril 2021 à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Jean-Jacques MEY
Maire

Corinne DUQUE
Secrétaire de séance